

# communiqué

N°:  
No.: 101

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 29 AOUT 1983

## INITIATIVE DU BASSIN DES CARAÏBES

Le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, a indiqué aujourd'hui que le Canada se réjouit de ce que le président des États-Unis ait signé, le 5 août 1983, la Public Law 98-67 qui permettra de compléter la contribution des États-Unis au titre de l'Initiative du bassin des Caraïbes.

Le Congrès des États-Unis avait approuvé l'an dernier le premier volet de la contribution, visant l'octroi de \$350 millions supplémentaires pour alléger sur le court terme les très sérieux problèmes économiques de la région. Les composantes du deuxième volet, incorporées dans la Public Law 98-67, comprennent diverses mesures d'incitation propres à encourager l'investissement américain dans la région ainsi qu'un programme innovateur et prospectif de 12 ans visant à éliminer les droits de douane frappant les importations en provenance des pays du bassin des Caraïbes.

Monsieur MacEachen a rappelé que les ministres des Affaires étrangères du Canada, du Mexique, du Venezuela et des États-Unis, réunis à Nassau en juillet 1981, avaient convenu de s'employer activement à stimuler le développement économique et social des pays du bassin des Caraïbes au moyen de programmes bilatéraux de coopération libres de considérations militaires ou de pré-conditions politiques, ainsi que par une coopération avec les organismes internationaux de financement et de développement économique. La Colombie étant venue par la suite se joindre au groupe, les ministres des Affaires étrangères des cinq pays, réunis à New York le 15 mars 1982, avaient affirmé leur détermination à déployer des efforts soutenus à long terme, en étroite consultation mutuelle et en collaboration avec les pays du bassin des Caraïbes, afin de revitaliser les économies des pays de la région et de favoriser leur croissance auto-soutenue et leur développement social.

.../2

Pour ce qui est des contributions du Canada, M. MacEachen a rappelé que le Canada avait annoncé, en janvier 1981, son intention de doubler ses apports d'aide aux Caraïbes du Commonwealth de manière à atteindre un total de \$350 millions en 1986, puis, en février 1982, son intention d'octroyer jusqu'à \$106 millions aux pays d'Amérique centrale sur la période 1982-1987. M. MacEachen a indiqué que ces programmes canadiens sont mis en oeuvre avec la plus grande célérité possible et que les décaissements pour les années financières 1980-1981 à 1982-1983 se sont élevés à environ \$130 millions pour les Caraïbes du Commonwealth et à quelque \$50,9 millions pour l'Amérique centrale (soit \$15,1 millions au Honduras, \$12,5 millions au Nicaragua, \$10,3 millions à El Salvador, \$6,8 millions au Guatemala, \$4,8 millions au Costa Rica et \$1,4 million au Panama). En outre, au cours de la même période, les décaissements en faveur d'Haïti et de la République dominicaine se sont chiffrés respectivement à environ \$30,5 millions et \$4,9 millions. Ainsi, la contribution totale du Canada en faveur du bassin des Caraïbes s'est établie à quelque \$216,3 millions pour la période 1980-1983.

En ce qui concerne les tarifs douaniers appliqués aux produits en provenance du bassin des Caraïbes, M. MacEachen a noté que le Canada accorde actuellement l'entrée en franchise ou un accès préférentiel à quelque 98% (en valeur) des exportations des pays de la région.

Enfin, M. MacEachen a souligné que le Canada a toujours considéré que la dangereuse instabilité politique et militaire actuelle en Amérique centrale tient principalement à l'insuffisance du développement économique et social dans la région, ajoutant qu'il est plus que jamais urgent que tous les pays apportent leur aide et leur coopération économique. Le Canada, pour sa part, entend continuer de jouer pleinement son rôle dans la région.